



Sorry, but this page still haven't any translation.

We hope this will be fixed in the near future.

Concertation, city - port HAROPA PORT signe la charte de la participation du public

HAROPA PORT rejoint les 190 signataires de la charte de la participation du public. Portée par le ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques, celle-ci a pour vocation de favoriser le dialogue entre les porteurs de projets ou associations et les citoyens dans différentes démarches liées à l'environnement, l'urbanisme, la politique de la ville, etc.

Published on 9/12/2024 - Updated 3/02/2025



©HAROPA PORT

L'amélioration de l'**acceptabilité des activités portuaires** est l'une des mesures phares du projet stratégique 2020-2025 de HAROPA PORT, atteignable notamment grâce à un meilleur dialogue entre les parties prenantes. En adhérant à la charte de la participation du public, HAROPA PORT s'engage à mettre en œuvre des processus participatifs vertueux.

La charte constitue ainsi un référentiel commun pour tous les porteurs de projets dans la mise en œuvre du dispositif de participation, allant de la consultation à la codécision.

Les ambitions de la charte

La participation du public est un élément incontournable de l'élaboration de la décision : elle contribue tant à sa qualité qu'à sa légitimité. La Charte vise donc à ce que toute personne puisse participer à l'élaboration d'un projet qui la concerne, en instaurant un lien de confiance entre les acteurs et en permettant une plus grande transparence. Chaque signataire s'engage non seulement à appliquer les principes de la Charte, mais aussi à évaluer et suivre leur mise en œuvre. En y adhérant, HAROPA PORT réaffirme sa volonté de placer la concertation au cœur de chacun de ses projets.

Pour en savoir plus sur la [Charte de la participation du public](#).



71, quai Colbert, 76600 Le Havre
+33(2) 79 18 05 00